

# Département de Science politique Université du Québec à Montréal

Session HIVER 2014

## POL4451-10 POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE L'EUROPE OCCIDENTALE

**Chargé de cours : Samir BATTISS**  
Disponibilité : le lundi de 11h30 à 13h30  
ou sur rendez-vous  
Adresse électronique : [battiss.samir@uqam.ca](mailto:battiss.samir@uqam.ca)

### DESCRIPTIF DU COURS

Les fondements historiques, politiques, économiques, sociaux et militaires de la politique étrangère des trois principaux États de l'Europe occidentale et membres de l'Union européenne, à savoir l'Allemagne, la France et le Royaume-uni. La politique de sécurité et de défense. La structure et le fonctionnement de l'Union européenne et son rôle international.

### OBJECTIFS DU COURS

Le cours vise l'atteinte de plusieurs objectifs :

#### **Objectif fondamental**

Permettre aux étudiants de se familiariser avec les traditions nationales dans la prise de décision en matière de politique étrangère au sein des trois États les plus influents au sein de l'Union européenne. Une fois intégrés, ces paramètres permettront de développer une capacité d'analyse des comportements internationaux de ces trois acteurs européens au sein de l'Union européenne et un esprit critique sur l'existence ou l'absence de politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

#### **Étapes**

- identifier les principaux axes et fondements des politiques étrangères des trois puissances européennes ;
- comprendre et analyser les différentes approches des principaux pays d'Europe occidentale en matière de politique étrangère.
- développer un esprit critique en matière de mise en commun des souverainetés nationales en politique étrangère.

- Comprendre les enjeux présents et futurs de l'Union européenne dans le domaine de la politique européenne et de sécurité commune, incluses les questions liées à la Défense européenne
- La mise en perspective du développement de l'Union européenne comme modèle unique dans le monde, avec ses forces, ses valeurs, ses lacunes.
- L'analyse des débats qui alimentent l'actualité de l'Union européenne à l'heure actuelle et impliquant les trois grands (l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni)

## **THEMATIQUES ABORDEES DANS LE CADRE DU COURS**

Le premier thème abordé sera le concept de politique étrangère, afin de se familiariser avec les différentes notions connexes à ce concept, notamment en ce qui concerne la prise de décision, et les différentes approches théoriques.

Le deuxième thème consistera surtout à faire une analyse des éléments historiques et politiques, des grandes puissances européennes (France, Grande-Bretagne, Allemagne) depuis la Deuxième guerre mondiale. Ceci pour déterminer quelle est leur place dans ce nouvel ordre international et leur influence sur la définition d'une politique européenne et de sécurité commune (PESC).

Le troisième thème traitera exclusivement de l'Union Européenne. De l'échec de la Communauté Européenne de Défense (CED) à la Politique Européenne et de Sécurité Commune (PESC). Nous en verrons le fonctionnement institutionnel, les enjeux dans le cadre de l'élargissement aux pays de l'Europe de l'est, ses rapports avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), son nouveau rôle en matière de prévention et de gestion de crise.

## **ORGANISATION ET DÉMARCHE PÉDAGOGIQUES**

Le cours sera composé en majeure partie d'exposés magistraux effectués par l'enseignant entre coupés de discussion sur le thème du cours. Nous encourageons d'ailleurs fortement les étudiants-es à intervenir lors des séances. Il est également possible qu'un conférencier soit appelé à faire une présentation au cours de la session.

Des lectures complémentaires à la matière vue en classe sont aux programmes et seront sujettes à évaluations. Des textes complétant le cours seront disponibles en ligne sur le portail MOODLE de l'UQÀM, à l'adresse <http://www.moodle.uqam.ca/>.

Une procédure d'accès à MOODLE pour les étudiants-es qui ne sont pas familiers-ères avec l'utilisation de ce système est jointe en annexe de ce plan de cours.

## EVALUATION

Des consignes plus précises vous seront fournies au cours de la session.

### 1. UN EXAMEN DE MI-SESSION : EXAMEN ÉCLAIR (30 %) :

Ce premier examen consiste en un examen éclair en classe, d'une durée d'une heure, qui aura lieu le **18 février 2013**, et un travail à la maison.

Les questions de cours portant sur les exposés magistraux et les lectures – **durée 1 heure**. Vos réponses devront s'appuyer sur la matière vue en classe ainsi que sur les textes mis à votre disposition. Une recherche complémentaire est également encouragée.

### 2. PLAN DÉTAILLÉ (30 %) (Date de remise : 18 février 2013)

Prélude au travail de recherche ci-après, le consiste en un plan exhaustif comprenant :

- ✓ 10 % pour l'introduction provisoire du travail mais répondant à la forme standard telle que prévue par la méthodologie universitaire en science politique (Mise en contexte, l'ébauche de la problématique, l'hypothèse, etc.);
- ✓ 10 % pour la structure de l'argumentation ;
- ✓ 10 % une bibliographie indicative mais commentée avec 7 références dont 5 de nature académique.

### 3. Examen de fin de session : TRAVAIL DE RECHERCHE (40 %) :

Vous devrez réaliser un travail de recherche

- d'une longueur approximative de 12-15 pages, par étudiant (ou 20 pages pour binômes)
- sur un sujet de votre choix pour la fin de la session, parmi les questions soumises par l'enseignant.

Le travail en tant que tel devra être déposé en classe lors du dernier cours ou au secrétariat du département de science politique (A-3405) **au plus tard a le 14 avril 2013, 17 h**


Les critères généraux de correction pour cette évaluation seront

- 1) la qualité de la recherche effectuée ;
- 2) la cohérence d'ensemble du texte et la structure de la démonstration ;
- 3) l'utilisation rigoureuse et pertinente de sources universitaires et sérieuses ;
- 4) le respect des règles de présentation d'un travail académique et
- 5) l'effort critique.

Votre texte devra être documenté et étayé par des sources sérieuses et reconnues : articles scientifiques, quotidiens, notes de recherches, livres, etc. (NB : les sources « Wikipedia » ne seront pas acceptées).

## CALENDRIER

(Sujet à des modifications si les circonstances l'exigent)

Semaine 2	<b>Introduction : présentation du plan de cours et du mode d'évaluation</b>	6 janvier 2013
	<b>Séance 1</b> Concepts et notions importantes à l'analyse des enjeux et des débats liés aux politiques étrangères (I): <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique étrangère / Politique publique</li> <li>• Politique étrangère / Puissance</li> </ul>	
Semaine 3	<b>Séance 2</b> Concepts et notions importantes à l'analyse des enjeux et des débats liés aux politiques étrangères (II) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique étrangère / Politique de défense</li> <li>• Politique étrangère / Diplomatie de sécurité</li> <li>• Politique étrangère / Diplomatie économique</li> </ul>	13 janvier 2013
<b>POLITIQUES ÉTRANGÈRES DES PUISSANCES EUROPEENNES</b>		
Semaine 4	<b>Séance 3</b> - Le Royaume –Uni (I) 	20 janvier 2013
Semaine 5	<b>Séance 4</b> - Le Royaume –Uni (II) 	27 janvier 2013
Semaine 6	<b>Séance 5</b> - La France (I) 	3 février 2013
Semaine 7	<b>Séance 6</b> - La France (II) 	10 février 2013
Semaine 8	<b>Séance 7</b> – Examen de mi- session (1h)  L'Allemagne 	17 février 2013
<b>SEMAINE 9 - SEMAINE DE LECTURE DU 24 AU 28 FÉVRIER 2014</b>		
<b>POLITIQUE ETRANGERE ET UNION EUROPÉENNE</b>		
Semaine 10	<b>Séance 8</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel historique de la construction de l'Union européenne</li> <li>• Les acteurs de la politique européenne : le cadre institutionnel de la PSDC</li> </ul>	3 Mars 2013
Semaine 11	<b>Séance 9</b> Politique de sécurité et prévention et gestion des crises par l'Union européenne (I)	10 Mars 2013
Semaine 12	<b>Séance 10</b> Politique de sécurité et prévention et gestion des crises par l'Union européenne (II)	17 Mars 2013

<b>Semaine 13</b>	<p style="text-align: center;"><b>Séance 11</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les relations Union européenne et les États – Unis</li> <li>• Les relations Union européenne et autres organisations internationale (OTAN, ONU)</li> </ul>	<b>24 Mars 2013</b>
<b>Semaine 14</b>	<p style="text-align: center;"><b>Séance 12</b></p> <p><b>Les relations union européenne et son voisinage : Cas de la zone méditerranéenne</b></p>	<b>31 Mars 2013</b>
<b>Semaine 15</b>	<p style="text-align: center;"><b>Séance 13</b></p> <p><b>L'Union européenne, puissance économique internationale ?</b></p>	<b>7 avril 2013</b>
<b>Semaine 16</b>	<p style="text-align: center;"><b>Séance 14</b></p> <p><b>Examen de fin de session : Finalisation et Remise des travaux de recherche</b></p>	<b>14 avril 2013</b>

### **BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE**

(Des textes seront diffusés via moodle)

#### **France**

BOZO, F, La politique étrangère de la France depuis 1945, Paris : Éditions Flammarion, 2012, 313 p.

COHEN, S et M-c Smouts., La politique extérieure de Valéry Giscard D'Estaing, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985

CHÉRIGUI, H., La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership, l'Harmattan, 1997

CHIRAC, J., La politique étrangère de la France, in Défense nationale, octobre 2001, pp7-20

COHEN, S., La diplomatie française dans la cohabitation, in Esprit, juin 2000. pp. 45-61

DUPRAT, Jean-Pierre, LAVROFF, Dimitri Georges La conduite de la politique étrangère de la France sous la Ve République, Bordeaux : Presses Univ de Bordeaux, 1997, 155 p.

GOZARD, G., De Gaulle face à l'Europe, Plon, 1976

JOSPIN, L., La politique de défense de la France, in Défense nationale, novembre 2001, pp. 5-16

MÉNUDIÉ, H., Discours France- Allemagne sur l'Europe- Des visions communes ?in Documents, n01, 2001. pp. 4-19

MITTERRAND, F., Réflexions sur la politique extérieure de la France- Introduction à vingt-cinq discours-1981-1985, Fayard, 1986

VÉDRINE, H., Refonder la politique étrangère française in *Le Monde diplomatique*, décembre 2001

## **Allemagne**

BOYSEN J et al. L'Allemagne et la Russie : une relation aléatoire in *Revue internationale et stratégique*, automne 1999. pp. 184-194

BOYSEN J et al. *L'Allemagne et la Russie : une relation aléatoire in Revue internationale et stratégique*, automne 1999. pp. 184-194

DAKOWSKA, Dorota, Le partenariat franco-allemand: entre européanisation et transnationalisation, Paris : Editions L'Harmattan, 2011, 207 p.

FRITSCH- Bournazel, L'Allemagne depuis 1945, Hachette, 1997

GAUTIER, J., Paris- Berlin : une coopération réussie, in *Documents*, no spécial, 1999. pp.39- 42

FISCHER, Joschka., L'europeen dans les pas d'Helmut Kohl, in *Le monde*, 17 octobre 1998

GOUGEON, J-P., La politique européenne de l'Allemagne, in *Revue internationale et stratégique*, automne 1999. pp. 152-162

LE GLOANNEC, A-M., La politique étrangère de la République de Berlin, in *Esprit*, juin 2000. pp.61-74

LEFEBVRE, M., Les vues européennes de l'Allemagne, in *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, juillet- août 2001

LEPARMENTIER, A., Des Allemands au combat pour la première fois depuis la deuxième guerre mondiale, in *Le Monde* 26 mars 1999

SCHRÖDER, G., L'Allemagne, l'Europe et la défense, in *Documents*, n01, 1999. Pp. 15-21

STARK, Hans, *La politique internationale de l'Allemagne: une puissance malgré elle*, Paris : Presses Univ. Septentrion, *Collection Espaces politiques*, 2011, 324 p

WEINACHTER, Michèle , STARK, Hans, *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Paris : Presses Univ. Septentrion, 2009, 286 p.

## **Grande Bretagne**

BISCOP, S., Le Royaume-uni et l'Europe de la défense, in *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, février 2000

GREENWOOD, S., *Britain in the European community since the Second world War*, Manchester University Press, 1996

HARRIS, T., La Grande-Bretagne et l'Europe depuis 1945, ellipses, 1999

ROSATI, J-A, ed., Foreign Policy Restructuring. How government Respond to global Changes, University of South Carolina Press, 1994

SCHNAPPER, P., La Grande-Bretagne et l'Europe-Le grand malentendu, Presses de sciences Po, 2000

## **Europe**

BOZO, F , sous la direction, *Deux stratégies pour l'Europe. De Gaulle, les États-Unis et l'Alliance atlantique 1958-1969*, Plon, Fondation Charles de Gaulle, 1996

BUZELAY, A et D. Vignes., *L'Union européenne au-delà de la riposte armée- De la prévention des crises à leur gestion civile*, in *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, octobre- novembre 2001

CLOOS, J., *L'Union a-t-elle besoin d'une politique européenne de sécurité ?* , in *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, octobre- novembre 2001

DUMOULIN, A., Les bases d'un concept stratégique européen, in *Défense nationale*, juin 2001, pp. 108-115

Marie Françoise DURAND, VASCONCELOS Alvaro, La PESC, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques Paris, 1998.

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

### PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

### ENTENTE D'ÉVALUATION

#### 6.9 Entente d'évaluation

##### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

##### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

##### 6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.